

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## SOUS-AMENDEMENT

N° 386

présenté par  
M. GATIGNOL

-----  
à l'amendement n° 81 de la commission des affaires économiques  
-----

à l'ARTICLE PREMIER BIS

Supprimer le dix-neuvième alinéa de cet amendement.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La technologie d'assistance à la conduite est susceptible de profondes modifications issues de la recherche. Les difficultés d'utilisation de systèmes définis par l'appellation « limiteurs volontaires » plaident largement pour laisser les chercheurs et l'industrie automobile proposer des solutions autres que celles connues à ce jour. Il est bon de ne pas mentionner une technologie qui peut se révéler obsolète prochainement.